

Règlement Intérieur Et Conditions

- La location du terrain comprise dans la prestation est autorisée au plus tard jusqu'à 17 h pour les déjeuners et 00 h pour les diners. Passé cet horaire un supplément de 50 € vous sera facturé par heure. Chaque heure commencée étant dû.
- L'accès à la piscine peut être autorisé pour un supplément de 1,50 €/personne jusqu'à 10 personnes ; 1,30 €/personnes jusqu'à 20 et 1 €/personne à partir de 21 personnes et sera facturé pour l'ensemble du groupe. Cependant les mineurs sont interdits sans la présence d'un adulte, et ils restent entièrement sous la responsabilité des parents. De ce fait nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Toutefois si les règles qui s'appliquent au bassin et ses abords ne sont pas respectées, nous nous réservons après un premier avertissement le droit d'en fermer l'accès et la location restera dû à 100 %.
- Le nombre de repas exact doit être confirmé au plus tard une semaine avant la date de la manifestation. Les derniers désistements doivent être signalés au plus tard 48 h avant le repas. Passé ce délai, le nombre définitif retenu sera celui utilisé pour la préparation de la cuisine et la base de la facturation, tout repas commandé mais non consommé sera facturé à 100%.
- Tout changement du menu non prévu sera facturé en supplément du tarif prévu et prix indiqué à la carte.
- Le parc étant également partagé par nos hôtes et autres clients, merci de respecter les lieux ainsi que la végétation et les équipements.
- La réservation sera validée sous condition de disponibilité, et du versement d'un acompte égal à 30 % du montant total du devis.
- Par mesure d'hygiène les animaux ne sont pas autorisés.
- Le règlement de l'établissement s'applique à l'ensemble de notre clientèle. Votre réservation sera également retenue sous condition de son acceptation.

Signature du client :
Suivie de la mention « lu et approuvé le... »

Signature du chef d'établissement :
Le :